



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 16 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le jeudi seize avril à dix-neuf heures, le Conseil syndical du SISE convoqué le dix avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle consulaire de la Mairie de Saint-Gervais-les-Bains, sous la présidence de Monsieur Arnaud MORAND.

**Etaient présents :**

Membres titulaires : Messieurs Jean-Claude TOURNIER, Alexis Hottegindre, Marc HORELLOU, Arnaud MORAND, Jean FONTAINE, André PASTERIS et Madame Christèle REBET.

Membres suppléants : Madame Sabine LEBOULANGER et Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Monsieur André PASTERIS est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

**n°2026/11**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**Objet : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Nombre de membres  
titulaires : 7  
En exercice : 7  
Quorum : 4  
Présents : 7  
Votants : 7

Délibération télétransmise le :

Mise en ligne du .....au.....

Délibération exécutoire le :

**CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026**

**N° 2026-11**

**Objet : Election des Vice-présidents**

Rapporteur : Monsieur Arnaud MORAND – Président

Il est procédé à une élection à bulletins secrets conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

**Election du 1<sup>er</sup> vice-président :**

- Sont candidats :
  - Monsieur Jean FONTAINE
  - Monsieur Alexis HOTTEGINDRE

**Résultats du scrutin :**

Votants : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

Exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Jean FONTAINE : 3 voix

Monsieur Alexis HOTTEGINDRE : 4 voix

**Monsieur Alexis HOTTEGINDRE est élu 1<sup>er</sup> vice-président.**

**Election du 2<sup>nd</sup> vice-président :**

- Est candidat :
  - Monsieur Jean FONTAINE

**Résultats du scrutin :**

Votants : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

Exprimés : 7

Majorité absolue : 4

Monsieur Jean FONTAINE : 3 voix

Monsieur André PASTERIS : 4 voix

**Monsieur André PASTERIS est élu 2<sup>nd</sup> vice-président.**

**CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026**

**N° 2026-11**

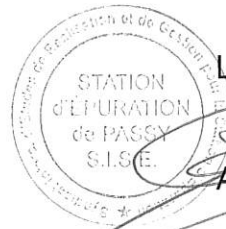
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance

André PASTERIS



Le Président,

Arnaud MORAND

